



VISITE DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

**Centre de rétention administrative de Nice
Caserne Auvare – 28 rue de Roquebilière – 06300 NICE**

Date de la visite : Mardi 22 février 2022 -14h30



I-Fondement

La visite est réalisée en vertu des dispositions de la Loi n° 2021-1729 du décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, publiée au J.O. du Jeudi 23 décembre 2021, donnant prérogative au Bâtonnier de procéder à la visite des lieux de privation de liberté.

II- Choix du lieu dans le cadre de cette prérogative

Monsieur le Bâtonnier Adrien VERRIER a souhaité exercer cette faculté et a choisi, pour y procéder, les locaux du Centre de Rétention Administrative des Etrangers, sis Caserne Auvare à Nice, où il s'est rendu le 22 février 2022 à 14h30, en présence de Maître Hanan HMAD, Délégué en charge du Pôle des Etrangers au sein du Groupe de Défense Pénale.

III- Déroulement de la visite

Nous tenons à attirer l'attention sur le fait que notre visite a été programmée et que le Centre de Rétention Administrative a été prévenu de notre venue de sorte que nous ne savons pas si des aménagements spécifiques ont pu être réalisés dans l'intervalle et dans la perspective de notre venue.

En effet, par courriel en date du 21 janvier 2022 adressé à Madame Emmanuelle JOUBER, Directrice Départementale de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes (DDPAF 06), Monsieur le Bâtonnier a informé de sa venue fixée au 22 février à 14h30 accompagné de Maître Hanan HMAD.

Le 22 février 2022 à 14h30, notre délégation a été accueillie par :

Madame le Commissaire Emmanuelle JOUBER, Commissaire Divisionnaire exerçant les fonctions de Directrice Départementale de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes (DDPAF06).

Monsieur Hugo PAVARD, Commandant de Police, Chef du Centre de Rétention Administrative des Alpes-Maritimes.

La visite s'est déroulée de 14h30 à 16h45.

L'intégralité des pièces nous ont été présentées sans aucune restriction.

Nous avons pu poser toutes les questions et rencontrer l'ensemble des personnes retenues présentes, soit environ 35 personnes (occupation maximum de 40).

Ont été rencontrés :

- les fonctionnaires de Police exerçant au sein du Centre de Rétention Administrative
- l'infirmier attaché au CHU de Nice
- la Responsable de l'Association FORUM REFUGIES, seule association habilitée à intervenir au sein du Centre de Rétention Administrative de Nice
- le Responsable de l'O.F.I.I. en charge de la médiation sociale et de l'information sur l'aide au retour des personnes retenues en rétention ; l'O.F.I.I. dépend du Ministère de l'Intérieur et est chargé de la préparation à l'éloignement

S'agissant de l'Association FORUM REFUGIES et l'OFIL, ces deux organismes rencontrent systématiquement l'ensemble des personnes placées en rétention.

Ils les accueillent sur simple demande, à tout moment, dans le cadre de leurs horaires.

Pour la visite du médecin, l'infirmier est présent de 9h à 17h, 7 j/7.

Le médecin est présent 5 demi-journées par semaine.

Nous avons également rencontré la personne en charge des cuisines, de la restauration, des collations et de la distribution des kits d'accueil.

Nous avons visité toutes les pièces de repos, la cour extérieure, les chambres, les sanitaires, la bagagerie, la salle en charge de l'attribution des missions des agents.

Le service bagagerie comporte 3 types de stockage, un stockage des bagages sans valeur, un stockage de valeur intermédiaire dans un casier fermé et les espèces dans un coffre-fort.

Il a été constaté de la poussière dans les locaux en raison de travaux actuellement réalisés mais l'état de propreté général est plutôt correct.

Le ménage serait effectué régulièrement.

IV- Les points de difficultés rencontrés :

Quelques points ont attiré notre attention et méritent d'être relevés.

Il convient de noter que le délai de rétention maximale est de 90 jours, ce qui peut-être théoriquement long ; aussi, les conditions de rétention doivent être optimales.

1. Le manque d'espace de repos

La salle de repos destinée à accueillir les retenus au rez-de-chaussée est manifestement sous-dimensionnée.

Un seul téléviseur de très petit format est installé en haut du mur central de la salle de repos.

L'emplacement et la taille du téléviseur ne permettent pas de le visionner correctement.

Cette pièce, bien que mentionnée « *non-fumeurs* », voit cette consigne non respectée, de sorte que les personnes non-fumeurs ne sont pas en mesure de pouvoir être épargnées de la fumée.

2. L'inaccessibilité de la salle de cantine

Une cantine contigüe à cette salle est ouverte lors de la prise des collations, mais elle n'est pas accessible dès l'instant où les collations sont finies.

Cette salle de cantine comporte d'ailleurs moins de 40 places ; aussi, en cas d'effectif maximal, les conditions de restauration peuvent s'avérer difficiles.

De plus, l'accès libre en permanence à cette salle pourrait permettre d'étendre la présence des retenus jusqu'alors regroupés potentiellement à près de 40 dans l'espace de repos, de petite taille.

3. Les installations dans la cour

Dans la cour extérieure se trouve une table de ping-pong, un vélo d'appartement, un panier de basket sans filet et des ballons en mousse.

Au regard du nombre de personnes retenues, la surface, certes minime, est relativement décente, bien qu'entièrement bétonnée.

Il y a deux bancs en béton à l'extérieur.

Un filet anti-évasion recouvre la cour.

Bien que de très faible surface, il n'y a aucun espace vert (gazon, arbre...).

En l'état, au regard du nombre maximal de retenus à accueillir, le nombre d'installations extérieures et d'activité sportives nous paraissent insuffisantes.

4. Les chambres et sanitaires

Les chambres et les sanitaires se trouvent au premier étage.

Il n'y a aucun sanitaire au rez de chaussée.

Il existe 7 chambres composées chacune de 6 lits de type dortoir, certains étant des lits superposés.

Chaque chambre est censée recevoir un WC et une douche.

Or, nous constatons que certaines chambres (deux ou trois) ne sont pas dotées de douche, contraignant les retenus à se rendre dans une autre chambre afin d'avoir accès à une salle d'eau.

De même, certains WC et douches dans les chambres ne fonctionnent pas, de sorte que les retenus doivent là aussi emprunter les sanitaires d'autres chambres.

Nous n'avons pas rencontré de points d'eau en nombre suffisant et notamment à proximité des toilettes.

Lors de la visite, en l'absence de verrou, un retenu a été surpris dans les WC par la Directrice de la DDPAF qui souhaitait nous le faire visiter.

En effet, nous avons relevé que la plupart des sanitaires, WC et douches ne ferment pas avec un verrou de l'intérieur et l'absence de verrou entraîne une visibilité potentielle depuis l'extérieur.

Les chambres ont également un espace fumeurs, de sorte que, au sein même du Centre de Rétention, il n'y a pas d'espace non-fumeurs dans lequel les personnes prévenues pourraient être présentes.

Cette situation questionne sur le respect du code de la santé publique.

Il doit être relevé en outre que le Centre de Rétention ne permet pas l'accueil de personnes handicapées dans des conditions dignes puisque :

- Il n'y a pas de sanitaires et de chambres au rez de chaussée
- L'accès aux étages se fait exclusivement par un escalier en colimaçon assez exigüe ; nous n'avons pas constaté d'ascenseur
- Les sanitaires (douches et WC) ne permettent pas un accès handicapé (notamment WC turque, et absence de rampe ou d'installation adaptée)

Il est à noter qu'une chambre a été réservée exclusivement pour confiner les personnes positives au COVID.

Il nous a été indiqué que les personnes positives au COVID sont quasi systématiquement enfermées la plupart du temps et ne peuvent en sortir sans l'intervention des fonctionnaires (verrou extérieur) et exclusivement lorsque les autres retenus ne sont pas présents.

Se pose la question de l'accès aux partenaires (association, administration...) pour cette catégorie spécifique ; en effet, le confinement ne semble pas leur permettre un accès libre.

Il en va de même des visites famille.

Rappelons que le centre de rétention n'est pas un centre pénitentiaire...

5. L'entretien des espaces

Le ménage des chambres serait réalisé tous les jours, entre 10h et midi.

Lors du ménage, les personnes retenues sont invitées à quitter les chambres pour permettre l'effectivité.

Dans ce cadre, des WC collectifs et sanitaires présents à l'étage sont ouverts pendant cette durée de deux heures.

Les WC sont à la turque, mais ils sont, avec les douches, d'une certaine propreté lors de notre visite.

6. L'accès au téléphone

Il a été constaté deux téléphones fixes type cabine, visiblement renforcés pour éviter leur dégradation.

Ils permettent de recevoir les appels, ceci étant ils peuvent théoriquement émettre des appels à la condition que les personnes retenues disposent d'une carte téléphonique.

Il nous est indiqué par le personnel présent qu'il leur est remis systématiquement une carte téléphonique sur leur demande.

Sur interrogation des personnes retenues, tel n'est pas le cas et certains ne sont pas en mesure de pouvoir bénéficier d'une carte de téléphone quand ils n'ont pas les moyens d'en acquérir une.

Certains retenus indigents se sont plaints de ne pouvoir disposer de cartes et donc d'utiliser les cabines.

Or, l'accès téléphonique est fondamental pour nouer des contacts avec l'avocat, les associations extérieures, la famille notamment lorsque les partenaires ne sont pas au Centre.

Ils ont la possibilité de pouvoir disposer d'un téléphone portable, à la condition que celui-ci ne soit pas équipée d'une caméra ni de la possibilité d'avoir accès à internet.

L'absence de possibilité de se rendre sur internet pose question, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un lieu pénitentiaire mais d'un lieu de rétention qui leur permet de pouvoir communiquer avec l'extérieur.

7. L'hygiène

A leur arrivée, un kit hygiène leur serait remis.

Ce kit serait remis à la demande des retenus jusqu'à un kit par jour.

Celui-ci est composé d'une brosse à dents, savon, shampoing, papier toilette, masques.

Il est indiqué qu'ils disposent de masques en quantité infinie.

Il leur est distribué une couverture, un drap, une taie d'oreiller, lors de leur arrivée.

8. L'accès aux associations

On peut regretter l'absence d'une assistante sociale pour accomplir des démarches qui ne sont pas prises en charge par l'Association FORUM REFUGIES ou l'OFII, puisque FORUM REFUGIES a une visée essentiellement juridique et l'OFII a une visée tendant à l'éloignement et à la réinsertion des intéressés.

L'assistante sociale pourrait faciliter les démarches et permettre la gestion des difficultés quotidiennes consécutives à l'interpellation de la personne retenue sur le plan familial, administratif etc...

9. L'insuffisance des activités

On peut regretter également l'absence d'activités suffisantes, s'agissant que les rétentions, si elles sont en moyenne de 23 jours, peuvent durer jusqu'à 90 jours.

Or, pour toutes activités, il n'y a seulement qu'une table de ping-pong, un vélo d'appartement, les deux en extérieur, un panneau de basket, des jeux de société, quelques livres.

Il y a très peu d'activités autres, d'intervenants extérieurs susceptibles de pouvoir être présents et échanger avec les personnes en rétention administrative.

10. Le profil présenté des retenus

Il nous est indiqué que la population a fortement changé, puisque les personnes en rétention administrative constituent, pour une écrasante majorité, des personnes déjà interpellées par le passé, des personnes susceptibles d'être dangereuses, des personnes sortant d'hôpital psychiatrique ou de maison d'arrêt.

Nous ne disposons pas de statistiques précises sur ce point mais nous les prenons en considération.

V- En conclusion

Les réserves ont été formulées préalablement, mais de manière générale on constate que le Centre de Rétention Administrative qui est présent dans des locaux datant de 1870 fait état d'une certaine propreté lors de notre visite.

La Direction nous a insisté sur leur souci des intérêts des personnes retenues.

Un effort semble avoir été entrepris ces dernières années avec notamment l'installation d'une table de ping-pong (une seconde serait en commande).

Les besoins essentiels des personnes retenues semblent pourvus sur le plan de leur dignité :

- Hygiène
- Alimentation

On déplore néanmoins la restriction d'accès au téléphone qui prive les retenus de liens avec l'extérieurs et d'information.

L'absence d'espace informatique ou d'accès à internet qui permettrait de faire des recours en cas d'absence de forum réfugiés le samedi après-midi et le dimanche.

Les installations et les meubles sont sommaires.

Le centre de rétention administrative de Nice n'alarme pas sur le plan des conditions de rétention lors de notre visite mais des points d'amélioration nous paraissent utiles et nécessaires.

Fait à Nice le 24 février 2022